



# B A F D

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR EN ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

## LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE,

*Vu le décret n° 87-716 du 28 août 1987 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;*

*Vu l'arrêté du 22 juin 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;*

*Vu la délibération du jury en date du : 03/06/2015 ;*

### DÉLIVRE

**Le brevet d'aptitude aux fonctions  
de directeur en accueils collectifs de mineurs**

À



**M**onsieur Julien TREU

**Né(e) le :** 11 octobre 1988

**à :** Ingwiller (67)

**BREVET N°**

BD 067 15 10056

Fait le 25/06/2015

à STRASBOURG

Le directeur régional de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion sociale

Pour La Directrice Régionale  
Le Responsable de pôle



Philippe VANDAIS